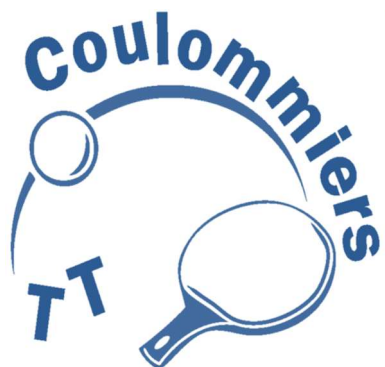


# *Règlement du 5<sup>ème</sup> Tournoi National catégorie B de Tennis de Table du Club de Coulommiers TT.*

*Homologation n° :*



**Le club organise son tournoi annuel le samedi 23 février 2019 et le dimanche 24 février 2019.**

**Dotation globale : 4 030 euros** répartis suivant le tableau de dotation ci-dessous.

Au Gymnase des Capucins, Promenade du Bord de l'Eau, 77120 Coulommiers.

(Une fois dans Coulommiers, suivre la direction « Parc des sports » ou « Parc des Capucins »)

*Attention : Eviter de se garer sur les bords du fleuve, le pont accédant au gymnase étant détruit*

**Article 1 : Le tournoi se déroulera sur 20 tables. Les balles seront en plastiques blanches et fournies par le club hôte.**

Le tournoi sera arbitré par le Juge Arbitre 3, **Monsieur Philippe VERVOITTE.**

Le coefficient de point pour ce tournoi national est de 0,75 points.

Une buvette avec boissons et nourriture est à la disposition des joueurs et des spectateurs.

Les maillots de couleur blanche sont donc interdits durant les matchs

## Article 2 : Conditions d'entrée

- Il est impératif à tous les joueurs de se présenter à la table de pointage ; être en possession de leur licence 2018/2019 phase 2 validée avec certificat médical sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi ; même si les inscriptions et règlements sont déjà effectués
- Les jeunes de catégories « poussins » ne peuvent pas participer.

## Article 3 : Organisation de la compétition :

- Les poules sont composées de 3 joueurs au premier tour, puis 2 qualifié(e)s par poule.
- Les tours suivants se déroulent dans un tableau à élimination directe en 3 sets gagnants au meilleur des 5 manches.
- Pour chaque tableau, la limite d'inscrits est fixée à 60 joueurs, à l'exception des tableaux 2 et 3, plus le tableau féminin limité à 30 personnes.
- Suite aux résultats des 1/4 de finale du tableau féminin, un nouveau tableau dit "consolante" sera mis en place. Il intégrera toutes les joueuses ayant perdu jusqu'en 1/4 de finale.
- Maximum de 2 tableaux par jour pour les messieurs **sauf pour les vétérans qui peuvent participer à 3 tableaux.**  
3 tableaux pour les féminines qui **pourront s'inscrire aux tableaux messieurs. Toutefois le tableau féminin est obligatoire pour les féminines.**
- Un joueur qui aura été éliminé en poule d'un de ces 2 tableaux pourra s'inscrire à un troisième tableau au cas où certains seraient incomplets dans les limites des horaires d'inscription prévues (voir horaires et fin de pointage). Paiement en avance pour la liste d'attente.
- Chaque joueur de poule est tenu d'arbitrer un match de poule.
- Le Comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, pourra éventuellement apporter au présent règlement toutes les modifications jugées nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- Les décisions du juge Arbitre en application avec les règlements de la FTTT seront sans appel.
- Les insultes ou bagarres avec l'adversaire ou personnel encadrant sont passibles d'avertissement ou exclusion du tournoi.

## Article 4 : Responsabilité civile et pénale durant la compétition

- Le Club de Coulommiers Tennis de table, décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, défaillances physiques, vols et pertes d'objets personnels dont pourraient être victimes les participants et les accompagnateurs.
- En cas de détérioration volontaire, les frais de réparation seront supportés par le ou les auteurs.

## Article 5 : Récompenses du tournoi

- Le tournoi est doté de 4 030 euros en espèces,
- Pour les mineurs, la dotation est obligatoirement remise sous forme de chèque au nom des parents ou tuteur légal.
- Le comité d'organisation se réserve la possibilité de réduire de moitié la dotation par tableau qui aurait un taux de participants inférieur à 40 % du nombre de joueurs possibles par tableau
- Les 2 premiers de chaque tableau se verront remettre une coupe.

## Article 6 : Horaires d'ouverture et des finales :

- Le gymnase sera ouvert à partir de 8 h 00.
- Le tournoi débutera à 10h00 le samedi et à 9 h 30 et les finales seront échelonnées à partir de 18h30 pour chacune des journées, la dernière devant être terminée à 00h00.

## Article 7 : Les inscriptions et droits d'engagement :

- Les droits sont fixés à 9.50 € par tableau (18 € pour deux tableaux du même jour), excepté le tableau F (Toutes catégories) à 12 €.  
En cas d'inscription sur place, le montant est fixé à 11 € par tableau (22 € pour deux tableaux du même jour) excepté le tableau F (Toutes catégories) à 14 € (soit un total possible de 24 € pour le tableau F et un autre tableau du même jour).  
Une réduction de 10 % est accordée aux clubs réglant par correspondance au moins 10 inscriptions
- Inscriptions en ligne sur le lien du site du : [Coulommierstt.com](http://Coulommierstt.com) jusqu'au vendredi 22 février 2019 à 12h00.  
Inscriptions par SMS : Jean Claude lamy : 06 89 84 88 02  
Préciser le nom, Prénom, n° de licence, les tableaux, les jours retour de sms de confirmation de l'inscription.

*Attention à prendre les points sur la licence du début de 2ème phase pour s'inscrire dans les tableaux.*

- Inscriptions par courrier : pour un pointage plus rapide et l'assurance d'être inscrit au Tarif minoré, vous pouvez nous faire parvenir vos engagements (chèques à l'ordre de 'CTT') par voie postale pour le mercredi 20 février 2019 au plus tard au responsable de l'organisation :  
**Jean Claude Lamy 2 Rue Raymond Morel 77120 Coulommiers**

**ATTENTION : Au délai de livraison postale et seules les inscriptions accompagnées du règlement seront considérées comme fermes.**

- La fin du pointage des participants se fera 30 mn avant le début de chaque tableau.
- La confirmation ou non des personnes en listes d'attente sera faite 30 mn avant le début du tableau à la fin du pointage.

## Article 8 : Le tirage au sort

Il aura lieu sur place, après le pointage de chaque tableau, de façon automatisée par SPIDD, sous la direction de Monsieur Philippe VERVOITTE, juge arbitre officiel du tournoi, assisté du comité d'organisation et du Spidder désigné pour ce tournoi.

Règle de priorité en cas de dépassement du nombre de joueurs MAXIMUM dans un tableau :

- 1 - Joueurs (joueuses) inscrits au plus tard le jeudi 21 septembre 2019
- 2 - En cas d'égalité, sélection par le plus grand nombre de points sur la licence.

- 3 - Si l'égalité persiste, par ordre d'inscription parmi les joueurs ayant le même nombre de points.
- 4 - S'il reste encore des places, il sera procédé de la même manière avec les inscrits après le jeudi

## Article 9 : Les tableaux d'inscriptions :

### Tableaux du Samedi 23 février 2019

Horaire Fin de pointage	Tableaux	Séries	1 er	2EME	3 & 4 èmes	1/4 finalistes
09 h30	1	5 à 8 (899 points)	30	20	15	10
10 h30	2	benjamins minimes cadets ( max 30 joueurs)	40	20	15	10
10h30	3	vétérans+40 ' max 40 joueurs)	80	40	20	10
12 h 00	4	5 à 11(1199points)	60	30	15	10
13h30	5	5à 14(1499 points)	80	40	15	10
14 h 30	6	5 à 17(1799points)	90	45	20	10
16h 00	7	5 à 19 (1999 points)	120	60	30	10

### Tableaux du Dimanche 24 février 2019

Horaire Fin de pointage	Tableaux	Séries	1 er	2EME	3 & 4 èmes	1/4 finalistes
09 h00	A	5 à 12(1299points)	70	35	15	10
10 h00	B	5 à 15(1599points)	90	45	20	10
11h 30	C	5 à 18 (1899points)	110	55	25	10
12 h30	D	<i>Toutes catégories féminin</i>	200	100	50	
	D (bis)	consolante féminin	75	25		
14 h 30	E	5 à 2300 points	200	100	50	20
15h 30	F	<i>Toutes catégories messieurs</i>	500	250	80	50

**ARTICLE 10 : Le fait de participer au tournoi engage tous les joueurs à respecter les articles du présent règlement et ceux prévus par la FFTT qui pourront être appliqués par le juge arbitre selon la situation.**

**Notre comité d'organisation vous souhaite la bienvenue et un bon tournoi !**